

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS

MARS 2019
NUMERO SPECIAL N° SP 22

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

Arrêté préfectoral SF/N° 19-137 du 04 février 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de TAILLEPIED	30
Arrêté préfectoral SF/N° 19-149 du 8 février 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SEBEVILLE	30
Arrêté préfectoral SF/N° 19-150 du 04 février 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de GROSVILLE	30
Arrêté préfectoral SF/N° 19-155 du 8 février 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de BREUVILLE	30
Arrêté préfectoral SF/N° 19-153 du 8 février 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de MAGNEVILLE	30
Arrêté préfectoral JPV/N° 19-26 du 11 février 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-MARTIN-D'AUDOUVILLE	31
Arrêté préfectoral JPV/N° 19-27 du 11 février 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAUSSEMESNIL	31
Arrêté préfectoral JPV /N° 19-07 du 7 mars 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-JACQUES-DE-NEHOU	31
Arrêté préfectoral JPV/N° 19-28 du 7 mars 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de BEUZEVILLE-LA-BASTILLE	31
Arrêté préfectoral JPV/N° 19-32 du 7 mars 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune du ROZEL	31
Arrêté préfectoral SF/N° 19-104 du 7 mars 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de LIESVILLE-SUR-DOUVE	32
Arrêté préfectoral SF/N° 19-168 du 7 mars 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	32
Arrêté préfectoral SF/N° 19-169 du 7 mars 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINTE-GENEVIEVE	32
Arrêté préfectoral SF/N° 19-171 du 7 mars 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de VIDEOSVILLE	32
Arrêté préfectoral SF/N° 19-172 du 7 mars 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-CYR	32
Arrêté préfectoral SF/N° 19-173 du 7 mars 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de CLITOURPS	33
Arrêté préfectoral SF/N° 19-174 du 7 mars 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de BARFLEUR	33
Arrêté préfectoral SF/N° 19-188 du 7 mars 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de LE MESNIL	33
Arrêté préfectoral SF/N° 19-189 du 7 mars 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD	33
Arrêté préfectoral SF/N° 19-197 du 7 mars 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de GATTEVILLE-LE-PHARE	33
SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL	34
Arrêté préfectoral n° 19-046 du 12 mars 2019 portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées situées sur le territoire des communes de Cametours, Savigny, Saint-Pierre de Coutances, Nicorps, Saussey, Orval sur Sienne, Gratot et Tourville sur Sienne pour réaliser des levés topographiques et diverses études dans le cadre de l'aménagement de la liaison SAINT-LO/COUTANCES (Rd 972)	34
AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE	34
Décision du 8 mars 2019 portant constatation de la cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie SELARL « pharmacie Dujardin » à PERIERS	34
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	34
Arrêté du 18 février 2019 portant sur la nomination du délégué départemental à la vie associative - M. CHAPELLE	34
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER	35
Arrêté n° DDTM-SEAT-2019-5 en date du 12 mars 2019 fixant la composition de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (C.D.O.A.)	35
DIVERS	35
DDFIP - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	36
Arrêté du 13 mars 2019 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la Trésorerie d'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE	36



SOUS-PREFECTURE DE CHERBOURG

Arrêté préfectoral SF/N° 19-124 du 29 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de CANVILLE-LA-ROCQUE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Canville-la-Rocque, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

. Titulaire : Monsieur BERTOUT Claude

. Suppléant : Monsieur HARDY Joël

Délégué de l'administration

. Titulaire : Madame CANU Fernande épouse HUREL

. Suppléant : Madame LEMPERIERE Josiane épouse BERTOUT

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur HUREL Robert

. Suppléant : Madame SAGAERT Agnès

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-125 du 29 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-GERMAIN-DE-VARREVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Saint-Germain-de-Varreville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur Christophe GEFFROY

. Suppléant : Monsieur Denis ANNE

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur Chantal LEROUX épouse LEMONNIER

Pas de suppléant

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Madame Michelle TANGUY épouse MAIJOLE-LAMI

. Suppléant : Madame Estelle THOUROUDE épouse MEDARD

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-126 du 29 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de THEVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Théville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur Mickaël BINET

. Suppléant : Madame Patricia MOUCHEL CANCO épouse LEPOITTEVIN

Délégué de l'administration

.Titulaire : Madame Christiane PESNEL épouse DEBRIX

. Suppléant : Madame Marie-Françoise MICHEL épouse LETERRIER

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Yves BINET

. Suppléant : Madame Laura BODINEAU

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-127 du 29 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de QUETTEHOU

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Quettehou, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame Françoise PERTOIS

. Suppléant : Madame Marie-Thérèse LEFAUCONNIER épouse TOURNAILLE

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur Joseph COSTARD

. Suppléant : Madame Marie-Hélène GODEFROY

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Madame Marie FICHET

. Suppléant : Monsieur Claude TOURNAILLE

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-128 du 29 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de ORGLANDES

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Orglandes, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame Brigitte LAHOUGUE épouse CLÉMENT

. Suppléant : Monsieur Rémi DOUBLET

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur Hubert TOURBOT

Pas de suppléant

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Madame Bernadette HAMON épouse JEANNE

. Suppléant : Madame Christine GRATIEN épouse DURAND

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-129 du 29 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de MONTAIGU-LA-BRISSETTE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Montaigu-la-Brisette, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame Patricia PICAUD

. Suppléant : Monsieur Sylvain SABOURET

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur Henry PICQUENOT

. Suppléant : Monsieur Bernard YON

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Jean ALLIX

. Suppléant : Madame Nadine OLIVERES épouse GODAN

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-131 du 29 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de LA PERNELLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de La Pernelle, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Monsieur Bertrand LERIDEZ
 . Suppléant : Monsieur Jean-Philippe BLANQUET
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Monsieur Georges DA COSTA
 . Suppléant : Monsieur François ALIX
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Monsieur Cyrille TONNERRE
 . Suppléant : Monsieur Philippe BELLAMY

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.
 Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-132 du 29 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de MARTINVEST

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Martinvest, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Monsieur Francis HORTIZ
 . Suppléant : Madame Florence LOHIER
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Monsieur Gilbert OLIVIER
 . Suppléant : Monsieur Gérard JEANNE
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Monsieur Bernard LETERRIER
 . Suppléant : Monsieur Claude BUHOT

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.
 Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-151 du 29 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de LE VAST

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Le Vast, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Madame Angèle HOUGHARD épouse JOUNOT
 . Suppléant : Monsieur Yves GRIFFON
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Madame Isabelle GURRET épouse MONCOËFFE
 . Suppléant : Monsieur Philippe DEBEGNY
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Madame Yvette LETERRIER veuve LARONCHE
 . Suppléant : Monsieur Guy CAPIEMONT

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.
 Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral JPV/N° 19-03 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SOTTEVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Sotteville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Monsieur Sébastien MESLIN
 . Suppléant : Madame Jacqueline GUTH
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Monsieur Pierre COURTOIS
 . Pas de suppléant proposé.
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Monsieur Bernard ROPERT
 . Suppléant : Monsieur Maurice LEJUEZ

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.
 Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral JPV/N°19-04 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINTE-COLOMBE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Sainte-Colombe est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Monsieur Michel TRAVERT
 . Suppléant : Madame Gisèle SEBIRE épouse GIOT
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Monsieur Alexis DESTRES
 . Suppléant : Madame Albert DUPREY
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Monsieur Francis CRESPIEN
 . Suppléant : Madame Ghislaine LARROUR épouse LEGOUEMIER

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.
 Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral JPV/N°19-05 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-GERMAIN-DE-TOURNEBUT

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Saint-Germain-de-Tournebut, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur Louis DUBOIS

. Suppléant : Madame Aurélie DOREY épouse RENOUF

Délégué de l'administration

.Titulaire : Madame Martine CASTEL épouse BESSIN

. Suppléant : Monsieur Bernard NOEL

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Madame Françoise LEBARBENCHON épouse HUET

. Suppléant : Monsieur Maurice GIRARD

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral JPV/N° 19-06 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-GEORGES-DE-LA-RIVIERE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Saint-Georges-de-la-Rivière, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame Christine BOURGES épouse LARDENOIS

. Suppléant : Monsieur Michel LEONARD

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur Michel GOUBAUX

. Suppléant : Monsieur Daniel BARRAULT

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Hubert ANDRE

. Suppléant : Monsieur Roger BATAILLE

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral JPV/N° 19-08 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-JOSEPH

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Saint-Joseph, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur Roland PINCHON

. Suppléant : Monsieur Stéphane GUERIN

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur Claude PINCHON

. Suppléant : Monsieur Gérard FAUVEL

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Claude HAMEL

. Suppléant : Monsieur Alain CARON

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral JPV/N° 19-09 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SENOVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Sénoville est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur Christian AUFFRAY

. Suppléant : Monsieur Emmanuel LECONTE

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur Marcel LECONTE

. Suppléant : Madame Claire LEVAVASSEUR épouse LECONTE

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Michel LEVAVASSEUR

. Suppléant : Madame Corinne POULAIN épouse COQUELIN

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral JPV/N° 19-11 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SIDEVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Sideville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur Sébastien VRAC

. Suppléant : Monsieur Patrice SACHE

Délégué de l'administration

.Titulaire : Madame Patricia ROUSSEAU épouse DUPONT

. Suppléant : Monsieur Benoît HAMELIN

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Jean-Claude COSNEFROY

. Suppléant : Madame Mélanie DELANOS épouse OLIVIER

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral JPV/N° 19-12 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SORTOSVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Sortosville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Monsieur Jacques LEVEZIEL
 . Suppléant : Monsieur Hubert POISSON
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Monsieur Guillaume LELUBEZ
 . Suppléant : Madame Chantal ANNE épouse MARIE
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Monsieur Arnaud RIBET
 . Suppléant : Monsieur Jacky VAUTIER

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.
 Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral JPV/N° 19-13 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SOTTEVAST

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Sottevast, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Madame Catherine BELLOT épouse DUCHEMIN
 . Suppléant : Madame Sophie MARQUET épouse LETERRIER
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Monsieur Maurice LAUNEY
 . Suppléant : Monsieur Michel LELONG
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Monsieur Thierry LE FORESTIER
 . Suppléant : Monsieur Daniel DELACOTTE

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.
 Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral JPV/N° 19-14 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SIOUVILLE-HAGUE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Siouville-Hague, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Monsieur Serge TIREL
 . Suppléant : Madame Françoise BRISSET
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Madame Jacqueline NORDEZ épouse THOMAS
 . Suppléant : Monsieur René PASQUIER
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Madame Marie-Thérèse LEFEY
 . Suppléant : Madame Annick IGER épouse RENAUX

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.
 Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral JPV/N° 19-15 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SURTAINVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Surtainville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Monsieur Francis SIMON
 . Suppléant : Madame Gisèle OSOUF épouse SOREL
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Madame Christelle MADELEINE épouse MILLET
 . Suppléant : Monsieur Daniel CAPRON
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Monsieur François LE BLOND
 . Suppléant : Monsieur Gilbert LAJOIE

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.
 Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral JPV/N° 19-16 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-JEAN-DE-LA-RIVIERE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Saint-Jean-de-la-Rivière, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Monsieur Daniel CURTET
 . Suppléant : Monsieur Gilbert LUCE
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Monsieur Marcel LECREPS
 . Suppléant : Monsieur Michel MAHE
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Madame Chantal LAISNEY épouse MARIE
 . Suppléant : Madame Marie-Hélène BLANCH épouse PATRIX

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.
 Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-23 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de YVETOT-BOCAGE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Yvetot-Bocage, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame Colette DELAROCQUE née DELAROQUE

. Suppléant : Monsieur Jean-Marie GRIFFON

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur Jean-Marie CIANCIA

. Suppléant : Monsieur Roger DELAROCQUE

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Giles BUHOT

. Suppléant : Madame Marie-Thérèse BONNIER épouse LANGLOIS

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-24 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de VICQ-SUR-MER

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Vicq-sur-Mer, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame Nadine POUHIER

. Suppléant : Madame Isabelle GABRIEL née LESCROEL

Délégué de l'administration

.Titulaire : Madame Catherine MORY née CROUZILLAC

. Suppléant : Monsieur Philippe MENARD

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Madame LARONCHE Brigitte

. Suppléant : Madame Albane ZANNA

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-25 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de VALOGNES

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Valognes, est composée comme suit :

Représentants du conseil municipal

.Titulaires :

Monsieur Jean-Marie LOSIO

Madame Claudine COQUELIN née LEVAUFRE

Monsieur Clovis LE MAGUET

Monsieur Fabrice RODRIGUEZ

Monsieur Robert RETOUT

. Suppléants :

Monsieur Gérard BREBANT

Monsieur Jean-Paul LE DU

Madame Pierrette LEGOUPIL née LENEVEU

Monsieur Didier GOUJON

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-26 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de TEURTHEVILLE-HAGUE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Teurthéville-Hague, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur Xavier MALOCHET

. Suppléant : Monsieur Philippe BERTOT

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur André LEPRESLE

. Suppléant : Monsieur Claude HIRARD

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Gaëtan HAMEL

. Suppléant : Madame Marie-Pierre BRISSET épouse RABASSE

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-27 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINTE-MERE-EGLISE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Sainte-Mère-Eglise, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame Chantal JORET née MONROCQ

. Suppléant : Monsieur Philippe AUFRAY

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur Alain HOLLEY

. Suppléant : Monsieur Jean-Michel TOUSTOU

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Madame Sandra LAURENCE

. Suppléant : Monsieur Patrick PAGNIER

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-28 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-PIERRE-EGLISE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Sainte-Pierre-Eglise, est composée comme suit :

Représentants du conseil municipal

.Titulaires :

Monsieur Stéphane LE BARON
Monsieur Rémy TRAVERS
Monsieur Jean-François DUBOST
Monsieur Rémy SALLEY
Madame Annick GROSSIN

. Suppléants :

Madame Isabelle MORIN COLAS née COLAS
Madame Sophie MOREL née LANGLOIS

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-30 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Saint-Vaast-La-Hougue, est composée comme suit :

Représentants du conseil municipal

.Titulaires :

Monsieur Thierry HELIE
Madame Annie POTOT épouse MOTTIER
Monsieur Paul LECERF
Madame Yolande DOUCET épouse JORE
Monsieur Guy LEPETIT

. Suppléants :

Monsieur Daniel SIMON
Madame Christelle LUCAS épouse FOLLIOU
Madame Annie CUVEILLE épouse KERAUDEN
Monsieur Gilbert DOUCET

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-31 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de TOLLEVAST

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Tollevast, est composée comme suit :

Représentants du conseil municipal

Titulaires :

Monsieur Gérard AUBRY
Madame Laurence VAUTIER épouse LEPLEY
Madame Sylvie CAPEL épouse GOUPILLOT
Monsieur Alain ROULLAND
Madame Béatrice BIHEL épouse LEPOITTEVIN

Pas de suppléant

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-32 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de REVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Réville, est composée comme suit :

Représentants du conseil municipal

.Titulaires :

Monsieur PILARD André
Madame SEGOND épouse BEL Monique
Madame RILLON épouse BURNEL Madeleine
Monsieur LEPOITTEVIN Jean
Madame VOLMIER épouse LEMESLE Gisèle

Aucun suppléant

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-33 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de RAUVILLE-LA-BIGOT

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Rauville-la-Bigot, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame Maryse SEVESTRE épouse LEPLUMEY

. Suppléant : Madame Yolande HEBERT épouse DARGENNE

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur Ludovic BELLET

. Suppléant : Monsieur Alain LECLERC

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Madame Evelyne LECLERC épouse TRAVERT

. Suppléant : Monsieur Serge LAGALLE

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.
Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-34 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune des PIEUX

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune des Pieux, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
.Titulaire : DELSERIES Martine née ROQUIER
. Suppléant : DETREY Sonia
Délégué de l'administration
.Titulaire : ANNE Yannick
. Suppléant : MIROUSSET Christian
Délégué du Tribunal de Grande Instance
. Titulaire : HORVAIS Jacky
. Suppléant : RATEL Louis

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.
Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-35 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de MONTEBOURG

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Montebourg, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
.Titulaire : Madame POISSON Eveline née ALEXANDRE
. Suppléant : Monsieur MESNIL Jacques
Délégué de l'administration
.Titulaire : Monsieur MORIN Hubert
Aucun suppléant
Délégué du Tribunal de Grande Instance
. Titulaire : Monsieur FRANÇOIS Laurent
Pas de suppléant

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.
Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-36 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de PICAUVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Picauville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
.Titulaire : Madame LELIEVRE Agnès
. Suppléant : Madame VAUTIER Claudine épouse MARIE
Délégué de l'administration
.Titulaire : Monsieur BESNIER Michel
. Suppléant : Monsieur DUBOSQ Gilbert
Délégué du Tribunal de Grande Instance
. Titulaire : Monsieur Jean LORENCE
. Suppléant : Madame Nelly MARION épouse BERTOT

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.
Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-37 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de LA HAGUE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de La Hague, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
.Titulaire : FLAMBART Corinne née CUQUEMELLE
. Suppléant : DUBOST Hubert
Délégué de l'administration
.Titulaire : HEQUET Bernard
. Suppléant : DAMOURETTE Anne-Marie épouse PIQUOT
Délégué du Tribunal de Grande Instance
. Titulaire : DUVAL Geneviève épouse LESDOS
. Suppléant : HAMEL Hubert

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.
Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-38 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de GONNEVILLE-LE THEIL

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Gonneville-Le Theil, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
.Titulaire : M. LAMARRE Jean-Robert
. Suppléant : M. LEPREVOST Guy
Délégué de l'administration
.Titulaire : M. RENOUF Denis
. Suppléant : M. JOUENNE Roland
Délégué du Tribunal de Grande Instance
. Titulaire : M. MABIRE Serge
. Suppléant : M. BARBE Jean-Marie

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-39 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de FLAMANVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Flamanville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : BOURDON Arnaud

. Suppléant : LEROY Vincent

Délégué de l'administration

.Titulaire : HOUSTIN Sylvie

Pas de suppléant

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : LOUIS Philippe

Pas de suppléant

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-40 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de FERMANVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Fermanville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaires :

Monsieur Daniel HOUYVET

Madame Isabelle FRILLOT née CASTILLE

Madame Marie-France LELIEVRE née MORY

Monsieur Michel BEAUVOIS

Madame Karine HEBERT née MORIN

Pas de suppléant

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-41 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de CHERBOURG-EN-COTENTIN

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Cherbourg-en-Cotentin, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame LEPETIT Marie-Annick épouse GUILLOT

. Suppléant : Madame LECRIVAIN Anne épouse LEJEUNE

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur CABARD Jean

. Suppléant : Madame JUMELIN Josseline épouse JOSSET

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Madame DUTOT Liliane épouse CHAUPUIS

. Suppléant : Madame MAILLARD Francine épouse FLAUX

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-42 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de DIGOSVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Digosville, est composée comme suit :

Représentants du conseil municipal

.Titulaires :

M. Gilbert Picot

M. Jean-Claude Fribourg

Mme Francine Bedel née Leblain

Mme Réjane JOUAN née Hamelin

M. Cyril Picot

. Suppléants :

M. René Lepinois

Mme Maïté Osmont née Bigant

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-43 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Bricquebec-en-Cotentin, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur LAMACHE Ernest

. Suppléant : Monsieur LASALLE Sébastien

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur TRAVERT Bruno

. Suppléant : Monsieur BERNOLLIN Antoine

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Michel OSOUF

. Suppléant : Madame Martine CADIEU épouse GUILLOSSOU

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-44 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de BRIX

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Brix, est composée comme suit :
Représentants du conseil municipal

.Titulaires :

Madame ESNAULT née CLERET Danielle

Madame FORNER Jean-Louis

Madame LORIMIER née PICQUENOT Marie-Christine

Monsieur LETOUZE Thierry

Monsieur VAUTIER Philippe

. Suppléants :

Madame BRISSET née COTTEBRUNE Isabelle

Madame Marie-France MABIRE née DOMINICI MASSONI

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-45 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de BRETTEVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Bretteville, est composée comme suit :
Représentants du conseil municipal

.Titulaires :

Monsieur HOCHET Michel

Monsieur LEJETTE Michel

Monsieur MAZE Jean-Paul

Monsieur THOMINE Alain

Monsieur MOUCHEL Marc

. Suppléants :

Madame NOËL née FOSSE Catherine

Monsieur PICOT Philippe

Monsieur POTTIER André

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-46 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de BARNEVILLE-CARTERET

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Barneville-Carteret, est composée comme suit :
Représentants du conseil municipal

Titulaires :

Madame MARIE Annick

Madame LEMARDELE Claudine

Monsieur Christophe BELZ

Madame JIMENEZ-GRENIER Delphine

Monsieur LEGOUET David

Suppléants :

Monsieur FAUVEL Philippe

Monsieur MENDES Thierry

Monsieur LEQUERTIER Jean-Pierre

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-47 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de BESNEVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Besneville, est composée comme suit :
Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur LEPESQUEUR Dominique

. Suppléant : Madame DODEMAN épouse TIREL Karine

Délégué de l'administration

.Titulaire : Madame LANGLOIS Emmanuelle épouse LECLERC

. Suppléant : Madame LEMIERE Mélanie

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Madame LECHEVALIER veuve AVENEL Denise

. Suppléant : Madame BAUDRY épouse QUENAULT Catherine

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-48 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de BENOISTVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Benoistville, est composée comme suit :
Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame ANDRE épouse BIGOT Christelle

. Suppléant : Monsieur BUHOT Léopold

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur DELACOUR Michel

. Suppléant : Monsieur BONNISSENT François

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur LEGOUPIL Henri

. Suppléant : Monsieur PATHÉ Alain

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-49 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de BAUBIGNY

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Baubigny, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame Patricia BEAUMONT née LE PINOIS

. Suppléant : Monsieur Frédéric MARTIN

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur Louis JOUAN

. Suppléant : Monsieur Michel HERVIEUX

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Hubert PADET

. Suppléant : Madame Marthe SIMON épouse LEGOUPY

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-51 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune D'AZEVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune d'Azeville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame MESMEUR Marie-Claire

. Suppléant : Monsieur MAUROUARD Yann

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur BERNARD Patrick

. Suppléant : Madame ALBRECHT Eugénie épouse POISSON

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur DUARTE DA ROSA Serge

. Suppléant : Madame DORAPHE Christine épouse ILLIEN

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-52 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune d'AUDOUVILLE-LA-HUBERT

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune d'Audouville-la-Hubert, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur VALOGNE Eric

Pas de suppléant

Délégué de l'administration

.Titulaire : Madame LETOURNELLE Bernadette

. Suppléant : Madame DESAUNETTE Gisèle née NEEZ

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur BALDECK Maxime

. Suppléant : Monsieur CELLERIER Thierry

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-53 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune d'ANNEVILLE-EN-SAIRE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune d'Anneville-en-Saire, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame Laure LECLERC

Pas de suppléant

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur Jean-Pierre TOURNAILLE

. Suppléant : Monsieur Yves LE POITTEVIN

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur André COLAS

. Suppléant : Monsieur Claude MARBACH

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-54 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de CRASVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Crasville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame Carole LE GRAND épouse FRENTZ

. Suppléant : Madame Isabelle FLEURY

Délégué de l'administration

.Titulaire : Madame Annie FOREST épouse BLAIZE

Pas de suppléant

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Auguste HUBERT

. Suppléant : Madame Delphine OSMONT

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-56 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de COLOMBY

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Colomby, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : LAUNEY Marie-Josèphe

. Suppléant : LE BOULANGER Jean-Claude

Délégué de l'administration

.Titulaire : VAUTIER Daniel

Pas de suppléant

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : RUELLO Michel

. Suppléant : BON Patrick

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-57 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de LE HAM

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Le Ham, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur André JEANNE

. Suppléant : Monsieur Stéphane JOLY

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur Charles LELAIDIER

. Suppléant : Monsieur Eugène LUCAS

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Christelle BOYER

. Suppléant : Monsieur Guillaume TRAVERT

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-59 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de BINIVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Biniville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur ROULLAND Sylvain

. Suppléant : Madame LECONTE Stéphanie

Délégué de l'administration

.Titulaire : Madame JOSSE Gilberte

. Suppléant : Madame THEBAULT Annie

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Madame GOSSELIN née LEBUNETEL Fabienne

. Suppléant : Monsieur DESMARES Maurice

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-60 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de CATTEVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Catteville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : WATRIN Stéphane

. Suppléant : PHILIPPE Olivier

Délégué de l'administration

.Titulaire : SCHEID Frédéric

. Suppléant : BELLEE Hervé

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : LAMBERT Annie

. Suppléant : LANGLOIS épouse MARANDE Mélanie

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-62 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de BRICQUEBOSQ

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Bricqueboscq, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur JOURDAIN Fabrice

. Suppléant : Madame MILLET Florence née KANGUEVEN

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur BIHEL François

. Suppléant : Madame LE COUTOUR Monique née LETERRIER

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Stanislas DABROWSKI

. Suppléant : Monsieur Emile JOURDAIN

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.
Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-64 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de LA BONNEVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de La Bonneville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
.Titulaire : Monsieur Jean-Pierre HERAULT
. Suppléant : Monsieur Michel FLAMBARD
Délégué de l'administration
.Titulaire : Madame Catherine DODEMAN épouse ASSELINE
. Suppléant : Madame Marie-Pierre LAUNAY
Délégué du Tribunal de Grande Instance
. Titulaire : Monsieur L'Eric HERVIEU
. Suppléant : Madame LATROUITE épouse LEFILLIATRE Noémie

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.
Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-67 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de FRESVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Fresville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
.Titulaire : Monsieur Fabien PICQUENARD
. Suppléant : Monsieur Claude DUMONT
Délégué de l'administration
.Titulaire : Monsieur Albert DURUEL
. Suppléant : Madame Catherine LELOY épouse GUILLEMETTE
Délégué du Tribunal de Grande Instance
. Titulaire : Monsieur Eugène GIDON
. Suppléant : Madame Nelly RIVIERE épouse DUCHEMIN

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.
Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-68 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de FONTENAY-SUR-MER

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Fontenay-sur-Mer, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
.Titulaire : Madame Eliette BOUVIER née CHIARUGI
. Suppléant : Monsieur Jérôme XAVIER
Délégué de l'administration
.Titulaire : Monsieur Jean-Paul BLEJTEL
. Suppléant : Madame Claire GERVAIS
Délégué du Tribunal de Grande Instance
. Titulaire : Monsieur Jean-Baptiste XAVIER
. Suppléant : Monsieur Daniel ENDELIN

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.
Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-69 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de FIERVILLE-LES-MINES

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Fierville-les-Mines, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
.Titulaire : Madame TRAVERS Martine épouse LECONTE
. Suppléant : Monsieur LECOURTOIS Alexandre
Délégué de l'administration
.Titulaire : Madame LEVAST Sylviane épouse CALISTE
; Suppléant : Madame VELLEZEN Rajambal épouse BLESTEL
Délégué du Tribunal de Grande Instance
. Titulaire : Monsieur LEVESQUE Daniel
. Suppléant : Monsieur SCALLE Gilbert

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.
Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-70 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de ETIENVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Etienville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
.Titulaire : M. KOSKAS Jean-François
. Suppléant : Mme DENNEBOUY Marielle
Délégué de l'administration
.Titulaire : M. Marie Patrick
Pas de suppléant
Délégué du Tribunal de Grande Instance
. Titulaire : M. LE VAILLANT de FOLLEVILLE Alain
. Suppléant : M. BRANTONE Jacques

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-71 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de L'ETANG-BERTRAND

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de L'Etang-Bertrand, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur Michaël LEBRUN

. Suppléant : Monsieur Patrick HAMEL

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur Jules LEMESLE

. Suppléant : Monsieur Victor MILLET

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Gérard ROULLAND

. Suppléant : Monsieur Arnaud TISON

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-72 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de EROUDEVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune d'Eroudeville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur Jacky LOIT

. Suppléant : Monsieur Pascal MARIE

Délégué de l'administration

.Titulaire : Madame Noëlle DUBOIS

. Suppléant : Madame Marie-Agnès AVOINE née MONROCQ

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Jean DELALANDE

. Suppléant : Monsieur Gérard ADE

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-73 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de EMONDEVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune d'Emondeville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : M. BROTON David

. Suppléant : M. LEPETIT Jean-Yves

Délégué de l'administration

.Titulaire : M. PROVAUX Loïc

. Suppléant : M.ROUPSARD Jean

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : M. DESCHATEAUX Armand

. Suppléant : M. DUVAL Jean-Baptiste

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-74 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de ECOUSSEVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune d'Ecausseville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame LEMOIGNE Elise née GROULT

. Suppléant : Monsieur DUARTE DA ROSA Richard

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur ALEXANDRE Bernard

. Suppléant : Madame GROULT Marie épouse MOCQUET

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Madame CHAPEL Marie-Agnès née LEBRUN

. Suppléant : Monsieur LEMOIGNE Thierry

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-75 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de CROSVILLE-SUR-DOUVE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Crosville-sur-Douve, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur MARIE Gervais

. Suppléant : Madame CLERET Isabelle née QUESNOT

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur LEPOITTEVIN Jean-Pierre

. Suppléant : Monsieur Maxime ROBIC

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Franck CLERET

. Suppléant : Madame Thérèse LATROUITE née SAMSON

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-76 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de LESTRE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Lestre, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : LEBARBENCHON Bertrand

. Suppléant : TISON Anthony

Délégué de l'administration

.Titulaire : AMIOT Daniel

. Suppléant : TOURNAILLE Françoise épouse MARIE

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : LEFAUCONNIER René

. Suppléant : ALIX Chantal épouse LE SAUVAGE

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-77 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de JOGANVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Joganville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : MOUCHEL-DESRIETTES Denis

. Suppléant : LEVESQUE Joëlle épouse AZE

Délégué de l'administration

.Titulaire : AZE Jean-François

. Suppléant : COLLIGNON Cécile épouse DALOUZY

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : DUCHEMIN Marc

. Suppléant : DUPIN Pascale épouse BERTRAN

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-78 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de HUBERVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Huberville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur LELIEVRE Samuel

. Suppléant : Monsieur MULOT LES PRÉS Thomas

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur ANDRÉ Antoine

. Suppléant : Madame DANIZEL épouse LADUNE Colette

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur LEMAIGNEN Paul

. Suppléant : Madame LOFFICIAL épouse TOHIER Sandra

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-79 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de HIESVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Hiesville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame VENGEON Marie-Pierre

Aucun suppléant

Délégué de l'administration

.Titulaire : Madame BOUFFARD Brigitte

Aucun suppléant

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Madame HAMEL Mireille épouse LUNOIS

Aucun suppléant

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-80 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de HEMEVEZ

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Hemevez, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame Nathalie LEMONNIER née PAYSANT

. Suppléant : Monsieur Nicolas HEURTEVENT

Délégué de l'administration

.Titulaire : Madame Emilie MACE née BARBIER

. Suppléant : Madame Christiane HEURTEVENT née CUQUEMELLE

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Olivier REVERT

. Suppléant : Madame Isabelle LEGRIFTON

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-81 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de HELLEVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Helleville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Madame HERBERT Séverine
 . Suppléant : Monsieur OLIVIER Bernard
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Madame TOLLEMER Bernadette
 . Suppléant : Monsieur DUFRECHE Laurent
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Monsieur SARCHET Jean
 . Suppléant : Madame TRAVERT Françoise

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-82 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de HEAUVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Heauville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Monsieur LEFAIX Jean
 . Suppléant : Monsieur FERREY Guy
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Monsieur JAMES Jean-Paul
 . Suppléant : Monsieur LOIR Marc
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Monsieur TESSON Jacques
 . Suppléant : Monsieur DELALANDE Louis

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-83 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de LA HAYE D'ECTOT

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de La Haye d'Ectot, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : TRUFAUT Suzanne née LAFOSSE
 . Suppléant : LEPELLETIER Christophe
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : FRIGOUT Daniel
 . Suppléant : DUCHESNE Christian
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : MARGUERIE épouse DELALANDE Chantal
 . Suppléant : GENTES épouse DUCHESNE Elisabeth

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-84 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de HAUTTEVILLE-BOCAGE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Hauteville-Bocage, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Monsieur LUCE Pierre
 . Suppléant : Monsieur PICQUENOT Alexis
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Monsieur KRIESMAN Vincent
 . Suppléant : Monsieur DESHAYES Adrien
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Monsieur GENTES Alain
 . Suppléant : Madame BLESTEL épouse DORLEANS Geneviève

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-85 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de HARDINVEST

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Hardinvast, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Madame GAMACHE Isabelle née CREVON
 . Suppléant : Madame LEPOITTEVIN Virginie née LE BRET
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Madame GUERARD Jeannine
 . Suppléant : Madame CHOUBRAC Isabelle
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Madame MEDANI Carine née LECAVELIER
 . Suppléant : Madame NEEL Antoinette née FLEURY

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-86 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Saint-Christophe-du-Foc, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Madame Nelly LE CORVAISIER
 . Suppléant : Monsieur Patrick GALLIEN
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Monsieur Daniel HUREL
 . Suppléant : Monsieur Michel DURVIS
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Monsieur Jean-Yves LEBIEZ
 . Suppléant : Monsieur Valentin LEGER

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.
 Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-88 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de ROCHEVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Rocheville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Monsieur Alain LECOFFRE
 . Suppléant : Madame Ghislaine SCELLES épouse BROSSERON
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Monsieur Alexandre CAUVIN
 . Suppléant : Monsieur Jean-Pierre BOYELDIEU
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Monsieur René LEVAVASSEUR
 . Suppléant : Madame Laurence LELIEPAULT épouse HEURTEVENT

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.
 Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-89 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de RAUVILLE-LA-PLACE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Rauville-la-Place, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Madame LEGENDRE Sylvie
 . Suppléant : Monsieur YVETOT Pascal
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Monsieur COSSERON Hubert
 . Suppléant : Monsieur LEGENDRE Bienaimé
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Monsieur DUPREY Jean-claude
 . Suppléant : Monsieur VILLETTE Jean-Baptiste

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.
 Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-90 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de QUINEVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Quineville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Madame Martine HURAUX épouse NEAU
 . Suppléant : Monsieur LHARDY Alain
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Madame NEEL Françoise épouse GOUESLARD
 . Suppléant : Madame DUPRÉ Isabelle
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Monsieur DURAND Alain
 . Suppléant : Monsieur RONSOUX Jean-Claude

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.
 Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-91 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de OZEVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune d'Ozeville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Monsieur PIGOUCHE Eugène
 . Suppléant : Monsieur CAUCHARD Guy
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Monsieur FAUDEMERE Emile
 . Suppléant : Monsieur PIGOUCHE Nicolas
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Monsieur LEFEBVRE épouse LEDRU Jeanine
 . Suppléant : Madame GAUTIER épouse CAUVIN Yolande

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.
 Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-92 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de OCTEVILLE-L'AVENEL

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Octeville-L'Avenel, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur NANCY Daniel

Pas de suppléant

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur BEAUGRAND Jules

Pas de suppléant

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Madame DELACROIX Nathalie

Pas de suppléant

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-93 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de NOUAINVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Nouainville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame BAUDOUIN épouse LEGRAND Christine

. Suppléant : Monsieur DIGUET Christian

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur BOURGOISE Pascal

. Suppléant : Monsieur MAUROUARD Denis

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Madame GRIFFON épouse LEBOYER Bernadette

. Suppléant : Madame LEROY épouse ROQUIER Georgette

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-94 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de NEUVILLE-EN-BEAUMONT

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Neuville-en-Beaumont, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame Odette BRETTEL épouse FALAIZE

. Suppléant : Monsieur Alexandre AUVRAY

Délégué de l'administration

.Titulaire : Madame Christelle CHUQUET

Pas de suppléant

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Michel FALAIZE

Pas de suppléant

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-95 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de NEUVILLE-AU-PLAIN

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Neuville-au-Plain, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur Alain NOËL

. Suppléant : Madame Gaëlle LETOURNEUR

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur André POUTHAS

. Suppléant : Madame Françoise MAUDUIT épouse NOËL

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Madame DUCHEMIN épouse NOYON Francine

. Suppléant : Madame DUBOST Marie-Thérèse

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-96 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de NEHOU

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Néhou, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame LEMARIÉ Florence

. Suppléant : Madame REQUIER Karine

Délégué de l'administration

.Titulaire : Madame LEMARIÉ Isabelle

. Suppléant : Monsieur DOUASBIN Bruno

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Madame ROSE Frédéric

. Suppléant : Madame LEPLEY Vanessa épouse ANJOT

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-97 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de NEGREVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Negreville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur LETERRIER Stéphane

. Suppléant : Monsieur CORONNE Marc

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur LETERRIER Pierre

. Suppléant : Monsieur CHAULIEU Jean-Luc

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur TRAVERS Pierre

. Suppléant : Madame CAMELOT épouse LENORMAND Viviane

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-98 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de MONTFARVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Montfarville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame LÉGER Martine née FOUQUET

. Suppléant : Madame LETERRIER Françoise née LEFEVRE

Délégué de l'administration

.Titulaire : Madame LEBARON Marie-Paule née LECOEUR

. Suppléant : Monsieur André DEPLACE

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur BUHOT Germain

. Suppléant : Monsieur QUENTIN Félix

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-99 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune des MOITIERS D'ALLONNE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune des Moitiers d'Allonnes, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : PACILLY Michel

. Suppléant : TARDIF Philippe

Délégué de l'administration

.Titulaire : ONFROY Marie épouse LEGRAND

. Suppléant : CORDON Michel

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : JEAN Claude

. Suppléant : OSMONT Frédérique épouse MABIRE

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-100 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune du MESNIL-AU-VAL

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune du Mesnil-au-Val, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : LEVEQUE Philippe

. Suppléant : TRAVERS Bruno

Délégué de l'administration

.Titulaire : MOUCHEL Roger

. Suppléant : GAUDART André

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : MAHIER Louis

. Suppléant : NOYE Christian

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-101 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de MAUPERTUS-SUR-MER

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Maupertus-sur-Mer, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame LEURANGUER Sylvie

. Suppléant : Monsieur PESET Matthias

Délégué de l'administration

.Titulaire : Madame HERVIEU Marie-Josèphe

. Suppléant : Madame GORAGUER Sabine

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur GERVAISE Thierry

. Suppléant : Monsieur OMOND Louis

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-102 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de MORVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Morville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur François-Xavier DUPREY

. Suppléant : Monsieur Laurent DOGUET

Délégué de l'administration

.Titulaire : Madame Armande LEGENDRE née POUTHAS

. Suppléant : Madame Elise LEFLAMAND née POISSON

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Madame Monique FOUCHET épouse LEJEUNE

. Suppléant : Madame Annick PICOT épouse POUVREAU

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-103 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de LIEUSAIN

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Lieusaint, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : DUPREY Evelyne

. Suppléant : LE BELLER Jean-Michel

Délégué de l'administration

.Titulaire : HASLEY Arlette

. Suppléant : OGER Joseph

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : MARIE Emile

. Suppléant : LECOURT Jacques

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-106 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-MARTIN DE VARREVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Saint-Martin de Varreville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur Lilian COUPEY

. Suppléant : Monsieur Fernand ROBIOLLE

Délégué de l'administration

.Titulaire : Madame Sylvie VIELHESCAZE-FATOUT née FATOUT

. Suppléant : Madame Marie-Thérèse CHESNAIS

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Madame Cécile LEGRET épouse DUARTE DA ROSA

. Suppléant : Madame Anne PANIER

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-107 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINTE-MARIE-DU-MONT

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Sainte-Marie-du-Mont est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur Thomas VASCHE

. Suppléant : Madame Karine PLAISANCE

Délégué de l'administration

.Titulaire : Madame Delphine LAMY épouse DUBOURG

. Suppléant : Madame Nathalie AUGÉ épouse LECONTE

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Madame Christiane LETRIBOT épouse LESSELINE

. Suppléant : Madame Jessica SANTAROSSA épouse LAGOUE

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-108 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-PIERRE D'ARTHEGLISE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Saint-Pierre d'Arthéglise, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur Samuel QUENAULT

. Suppléant : Monsieur Serge LEBLOND

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur Gérard LEVAVASSEUR

. Suppléant : Madame Marie-Laure MESLIN née SALLEY

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Marcel RIBET

. Suppléant : Monsieur Denis BRIEN

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-109 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-MARTIN-LE-GREARD

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Saint-Martin-le-Gréard, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur Philippe GERMAIN

. Suppléant : Monsieur Stéphane HAMEL

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur Stéphane MENY

. Suppléant : Monsieur Pierre HAMEL

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Madame Françoise BAZIRE épouse BLAIZOT

. Suppléant : Madame Hélène JEANNE épouse FOSSEY

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-110 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-MARCOUF

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Saint-Marcouf, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur Guy LENOËL

. Suppléant : Monsieur Jean LECARPENTIER

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur Michel LETOURNEUR

. Suppléant : Monsieur Jean-Pierre LETULLIER

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Madame Bernadette PICOT épouse ENDELIN

. Suppléant : Madame Catherine LEVASSEUR épouse BAC

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-111 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-FLOXEL

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Saint-Floxel, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame Stéphanie COCUD épouse FRIGOT

. Suppléant : Monsieur Denis FORTIN

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur Philippe VALOGNES

. Suppléant : Monsieur Michel NOURY

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Xavier REVERT

. Suppléant : Monsieur Claude LELONG

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-113 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de VAUDREVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Vaudreville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur Jean-Paul CHAULIEU

. Suppléant : Madame Thérèse LEPIGEON épouse MESNIL

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur Philippe VILLARD

. Suppléant : Madame Fabienne QUESNEL épouse BOUGUILLON

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Paul MEDARD

. Suppléant : Monsieur Michel GILLES

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-114 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de LE VICEL

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Le Vicel, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : INQUINBERT épouse LAURENT Françoise

. Suppléant : GOURBESVILLE Jean-Luc

Délégué de l'administration

.Titulaire : LECLER Valérie

. Suppléant : VALLEE épouse LAVERGE Cécile

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : CAGNON Gisèle

. Suppléant : MESNIL Roger

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-115 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de VAROUVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Varouville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Monsieur Franck LARONCHE
 . Suppléant : Madame Jean-Claude BLANCHARD
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Monsieur Michel PLANQUE
 . Suppléant : Madame Marie-Noëlle PLANQUE née CADINOT
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Monsieur Michel ADAM
 . Suppléant : Madame Chantal CADINOT épouse GRANDSIRE

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-116 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de VALCANVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Valcanville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Madame Thérèse LESCELLIERE-DUMILLY née JAMET
 . Suppléant : Madame Séverine REVERT née CASTEL
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Madame Thérèse PILARD née LEBARON
 . Suppléant : Madame Bernadette LAMACHE
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Monsieur Loïc BLANCHERE
 . Suppléant : Monsieur Marc LEMOINE

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-117 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de URVILLE-BOCAGE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Urville-Bocage, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Madame TANTEL Annelise
 . Suppléant : Monsieur Bernard LEPETIT-DESMARES
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Madame Ange-Marie TOLLEMER épouse BURNOUF
 . Suppléant : Madame Aurore FAFIN
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Madame Aline FLAMBARD épouse POSTEL
 . Suppléant : Madame Monique HERVIEU épouse LEPETIT-DESMARES

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-118 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de TURQUEVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Turqueville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Monsieur Jacques NOIR
 Pas de suppléant
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Monsieur Dominique DEGRUGILLIER
 . Suppléant : Monsieur Jean-Marc FERREY
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Madame Marthe JEUSSELIN épouse DUVERNOIS
 . Suppléant : Madame Evelyne LEVEILLE veuve MILET

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-119 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de TOCQUEVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Tocqueville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Monsieur Pierre ANTHOUARD
 . Suppléant : Monsieur Didier LOIR
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Monsieur Rémi LA ROQUE
 . Suppléant : Madame Martine GAILLOT épouse LE FLAMANC
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Monsieur Jean-François HALLEY
 . Suppléant : Madame Dominique VARIN épouse HALLEY

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-120 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de TREAUVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Tréauville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame Isabelle DELANDE née LEFEVRE

. Suppléant : Monsieur Bernard MANCEL

Délégué de l'administration

.Titulaire : Madame Marie-Laure NEEL née LETABLIER

. Suppléant : Madame Suzanne LEHUBY née DELAUNEY

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Denis SOREL

. Suppléant : Monsieur Henri LEFEVRE

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-121 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de TEURTHEVILLE-BOCAGE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Teurthéville-Bocage, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur Thierry LEGOUPIL

. Suppléant : Monsieur Charles LEBUNETEL

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur Thierry QUERE

. Suppléant : Madame GUYONNET Paulette née PASSILY

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Alfred LAURENT

. Suppléant : Madame LEPRAIL Gaëlle épouse ROBERT

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-122 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de TAMERVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Tamerville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame Valérie MOUCHEL épouse LECANU

. Suppléant : Madame LEVEILLÉ Muriel

Délégué de l'administration

.Titulaire : Madame Suzanne MOUCHEL DIT CADET épouse JACQUELINE

. Suppléant : Madame Catherine LETERRIER épouse SANSON

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Madame MOUCHEL DIT CADET Jeanine

. Suppléant : Madame RIBOT Marie-Jeanne

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-123 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de VIRANDEVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Virandeville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame Monique RÔHART épouse DOURNEL

. Suppléant : Madame Karine HAMEL

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur Gérard LEVAVASSEUR

. Suppléant : Monsieur Jean-Louis PASQUIER

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur François AVOYNE

. Suppléant : Madame Arlette BOURGEOIS

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-134 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de PIERREVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Pierreville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur Romaric MARVIE

. Suppléant : Monsieur Pierrick SORIN

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur Auguste ERNOUF

Pas de suppléant

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur René COTTEBRUNE

. Suppléant : Monsieur Christian CAUCHEBRAIS

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-136 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de COUVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Couville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Monsieur Pierre COHERE
 . Pas de suppléant
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Monsieur Louis DUBOST
 . Pas de suppléant
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Monsieur Alain FERET
 Pas de suppléant

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral JPV/N° 19-23 du 1er février 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de REIGNEVILLE-BOCAGE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Reigneville-Bocage, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Madame Sonia CHOJNACKI
 . Suppléant : Monsieur Grégory VERLINDE
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Monsieur David AUBERT
 Pas de suppléant
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Monsieur Patrick LECRIVAIN
 . Suppléant : Monsieur Mathieu REVET

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-139 du 1er février 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune d'AUMEVILLE-LESTRE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune d'Aumeville-Lestre, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Monsieur Guillaume LELERRE
 . Suppléant : Madame Janine LEMARQUAND épouse LEMESLE
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Monsieur Jacques LELOUEY
 . Pas de suppléant
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Madame Marie-Françoise DESCHATEAUX épouse GOSSELIN
 . Pas de suppléant

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-140 du 1er février 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de PORTBAIL-SUR-MER

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Portbail-sur-Mer, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Monsieur Jean-Paul GOSSELIN
 . Suppléant : Monsieur Christophe MEUNIER
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Madame Cécile ROUALLE épouse LELYON
 . Suppléant : Monsieur Michel SAVARY
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Madame Jeanne FEUILLIE épouse LEGER
 . Suppléant : Monsieur Eugène NIVEAUX

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-144 du 1er février 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de BRILLEVAST

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Brillevast, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Monsieur Charles MOUCHEL
 . Suppléant : Monsieur Jean-Yves LEFAUQUEUR
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Monsieur Michel LARQUEMIN
 . Pas de suppléant
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Madame Françoise JOLY épouse ORANGE
 . Suppléant : Madame Agnès ORANGE épouse BRIERE

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-145 du 1er février 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SORTOSVILLE-EN-BEAUMONT

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Sortosville-en-Beaumont, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame Marie-Thérèse JEANNE née VALLEE

. Suppléant : Madame Louise TARDIF née HAMEL

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur Michel LAJOINIE

. Suppléant : Monsieur Gérard LAURENT

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Gérard TARDIF

. Suppléant : Madame Sandra LORiot épouse FOSSEY

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-146 du 1er février 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-MAURICE-EN-COTENTIN

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Saint-Maurice-en-Cotentin, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame Sophie LEGRET née LESEIGNEUR

. Suppléant : Monsieur Sébastien BECOT

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur Marcel LAISNEY

. Suppléant : Monsieur Jean-Paul LECERF

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Gérard ROULLAND

. Suppléant : Monsieur Henri FAUVEL

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-147 du 1er février 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de FLOTTEMANVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Flottemanville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur Stéphane VIGNON

. Suppléant : Monsieur Serge HAMEL

Délégué de l'administration

.Titulaire : Madame Christine HARAT épouse LEMONNIER

. Suppléant : Madame Sandrine LECARPENTIER épouse ENGELEN

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Madame Martine FONTAINE épouse HAMEL

. Suppléant : Monsieur Charly LEMONNIER

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral JPV/N° 19-24 du 4 février 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de CANTELOUP

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Canteloup, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Madame Corinne LUCAS épouse GIBON

. Suppléant : Monsieur Bruno LETRECHER

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur Michel LE GUILLOU

. Suppléante : Madame Michelle LEMOINE épouse LETRECHER

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Jean MANGON

. Suppléant : Monsieur Guy BLEAU

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral JPV/N° 19-25 du 04 février 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de GOLLEVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Golleville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur Olivier REGNAULT

. Suppléant : Monsieur Stéphane ROGER

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur Raoul LOSLIER

. Suppléant :

 Pas de suppléant

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Maurice LANGLOIS

. Suppléant : Monsieur Victor LEPOITTEVIN

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-137 du 04 février 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de TAILLEPIED

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Taillepiéd, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur Lionel VAUTIER

. Suppléant : Madame Paulette PINCHON épouse LEGENDRE

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur Rémi BELLEE

. Suppléant : Madame Agnès VIGNON épouse BEUVE

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Janine LEJEUNE épouse VAUTIER

. Suppléant : Madame Bernadette DESCHATEAUX épouse LEFEVRE

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-149 du 8 février 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SEBEVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Sébeville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur Dominique LAMARE

. Suppléant : Monsieur Alain QUIEDEVILLE

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur Jean-Jacques BREGUET

. Suppléant : Monsieur Guillaume SAVARY

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Emmanuel SAVARY

. Suppléant : Madame Nathalie DUCLOUE épouse LAMARE

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-150 du 04 février 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de GROSVILLE

Art. 1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Grosville, est composée comme suit :

Représentant du Conseil Municipal

. Titulaire : Mme HOCHET Bénédicte

. Suppléant : M.MARTIN Olivier

Délégué de l'administration

.Titulaire : M. LEROUVILLOIS Hubert

. Suppléant : M. COLLAS Stéphane

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : M. ADAM Jean-Marie

. Suppléant : Mme PESNEL Hélène, née OURSELIN

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-155 du 8 février 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de BREUVILLE

Art. 1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Breuville, est composée comme suit :

Représentant du Conseil Municipal

. Titulaire : Monsieur BRISSET Jean

Pas de suppléant

Délégué de l'administration

.Titulaire : Monsieur JOURDAN Vincent

Pas de suppléant

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Madame Janine BONISSENT épouse BRISSET

. Suppléant : Madame Janine NEEL

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-153 du 8 février 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de MAGNEVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Magneville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal

.Titulaire : Monsieur Bruno LELIEVRE

. Suppléant : Monsieur Francis RENARD

Délégué de l'administration

.Titulaire : Madame Monique TARDIF

. Suppléant : Madame Renée MULOT épouse THIRY

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Daniel LEPETIT

. Suppléant : Monsieur Denis LEQUERTIER

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral JPV/N° 19-26 du 11 février 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-MARTIN-D'AUDOUVILLE

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Saint-Martin-d'Audouville, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Madame Laureen MONTAGNE
 Suppléant : Pas de suppléant
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Madame Véronique LELONG épouse LAMACHE
 . Suppléant : Pas de suppléant
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Madame Ginette CRESPIE épouse LECONTE
 . Suppléant : Monsieur Daniel OSMONT

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral JPV/N° 19-27 du 11 février 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAUSSEMESNIL

Art.1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Saussemesnil, est composée comme suit :

Représentant du conseil municipal
 .Titulaire : Madame Claude SÉBIRE épouse GRARD
 .suppléante : Madame Catherine TRAVAIS épouse LEGRUEL
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Monsieur Bernard VARIN
 . Suppléant : Monsieur Gaston BERTRAND
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Madame Geneviève DESPLANQUES épouse HUET
 . Suppléant : Madame Andrée GOSSELIN épouse LE MARQUAND

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral JPV /N° 19-07 du 7 mars 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-JACQUES-DE-NEHOU

Art. 1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Saint-Jacques-de-Néhou, est composée comme suit :

Représentant du Conseil Municipal
 . Titulaire : Monsieur Christian LAJOIE
 . Suppléante : Monsieur Jean-Louis TRAVERS
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Monsieur Lucien JOUENNE
 . Suppléant : Madame Patricia LANIEPCE épouse MINOT
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Madame Huguette MICHEL épouse COTTEBRUNE
 . Suppléant : Madame Michelle GOUBERT épouse MAUNOURY

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral JPV/N° 19-28 du 7 mars 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de BEUZEVILLE-LA-BASTILLE

Art. 1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Beuzeville-la-Bastille, est composée comme suit :

Représentant du Conseil Municipal
 . Titulaire : Monsieur Eric JOSSET
 . Suppléante : Madame Sylvie HUBERT
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Madame Sabrina MONTIGNY
 . Pas de suppléant
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Monsieur François LECAMPION
 . Suppléant : Madame Annick LAIR épouse MESNAGE

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral JPV/N° 19-32 du 7 mars 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune du ROZEL

Art. 1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune du Rozel, est composée comme suit :

Représentant du Conseil Municipal
 . Titulaire : Madame Valérie VRAC épouse MAHIEU
 . Suppléante : Monsieur Eric RABASSE
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Monsieur Hubert ROGER
 . Suppléant : Monsieur Jean LAMOTTE
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Monsieur Louis ECOURTEMER
 . Pas de suppléant

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-104 du 7 mars 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de LIESVILLE-SUR-DOUVE

Art. 1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Liesville-sur-Douve, est composée comme suit :

Représentant du Conseil Municipal
 . Titulaire : Monsieur FRANCOISE Eric
 . Suppléante : LECHATREUX Isabelle épouse GANCEL
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : LENOIR Patrick
 . Suppléant : GIROUARD Yves
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : CHUQUET Gilbert
 Pas de suppléant

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-168 du 7 mars 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE

Art. 1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte, est composée comme suit :

Représentants du Conseil Municipal
 . Titulaire :
 Monsieur Dominique ROUXEL
 Madame Sylvie MAUGER née BATAILLE
 Madame Catherine LANGREZ née LE GLEHUIR
 Monsieur Joël DUPONT
 Madame Denise VASSELIN née LENOURRY
 . Suppléants :
 Madame Annie SOURD
 Monsieur Sébastien BURNEL
 Madame Stéphanie RIES née TESTU
 Monsieur Jean RITTER
 Madame Dominique TRAVERT née PERCHON

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-169 du 7 mars 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINTE-GENEVIEVE

Art. 1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Sainte-Geneviève, est composée comme suit :

Représentant du Conseil Municipal
 . Titulaire : Monsieur Jean-Michel LE ROUX
 . Suppléante : Monsieur Gilbert LEPETIT
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Madame Régine GOSSELIN née LEBLOND
 . Suppléant : Madame Virginie JEANNE née LA ROUTE
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Monsieur Pierre LESCELLIERE
 . Suppléant : Madame Françoise BAUDAIN épouse SAILLARD

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-171 du 7 mars 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de VIDEOSVILLE

Art. 1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Videcosville, est composée comme suit :

Représentant du Conseil Municipal
 . Titulaire : Monsieur Xavier GRIFFON
 . Suppléante : Monsieur Grégory LEMONNIER
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Madame Claire TOURNEBOEUF épouse LE PETIT
 Pas de suppléant
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Monsieur Roger POINDEXTRE
 . Suppléant : Madame Sandrine LEMAITRE épouse GRIFFON

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-172 du 7 mars 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-CYR

Art. 1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Saint-Cyr, est composée comme suit :

Représentant du Conseil Municipal
 . Titulaire : Madame Emmanuelle LAMACHE
 . Suppléante : Madame Carole LEFORT
 Délégué de l'administration
 .Titulaire : Monsieur Michel HEURTEVENT
 . Suppléant : Monsieur Jean-Yves MIGNOT
 Délégué du Tribunal de Grande Instance
 . Titulaire : Madame Mauricette POIGNANT épouse LEGARSON
 . Suppléant : Monsieur Albert ROLLAND

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-173 du 7 mars 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de CLITOURPS

Art. 1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Clitourps, est composée comme suit :

Représentant du Conseil Municipal

. Titulaire : MOUCHEL Frédéric

. Suppléante : Madame Juliette HURLOT née MINKO

Délégué de l'administration

. Titulaire : BAL Jean-Pierre

. Suppléant : Christian LAINÉ

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : GUERET Michel

. Suppléant : FAUTRAT René

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-174 du 7 mars 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de BARFLEUR

Art. 1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Barfleur, est composée comme suit :

Représentant du Conseil Municipal

. Titulaire : Monsieur CHARDON Olivier

. Suppléant: Monsieur RUEL Christian

Délégué de l'administration

. Titulaire : Madame HENRY Françoise

. Suppléant : Monsieur LANEELLE Dominique

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Madame ADJUTOR née GODEFROY Valérie

. Suppléant : Madame LE GUILLOU Betty

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-188 du 7 mars 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de LE MESNIL

Art. 1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Le Mesnil, est composée comme suit :

Représentant du Conseil Municipal

. Titulaire : Monsieur Joël ANDRE

. Suppléante : Madame Catherine DUCOURTIOUX

Délégué de l'administration

. Titulaire : Monsieur Philippe LELYON

. Suppléant : Monsieur Bernard FLAMBARD

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Monsieur Gérard CHAMPEAUX

. Suppléant : Monsieur Christian NOËL

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-189 du 7 mars 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD

Art. 1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Saint-Germain-le-Gaillard, est composée comme suit :

Représentant du Conseil Municipal

. Titulaire : Monsieur Marc MOUNIER

. Suppléante : Madame Yolaine LEFEVRE

Délégué de l'administration

. Titulaire : Madame Laure SALLEY née LEBARILLIER

. Suppléant : Madame Chantal DELEAN née BERMOND

Délégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : Madame Hélène COSNEFROY épouse LENEPEVEU

. Suppléant : Madame Elisabeth GUERIN épouse TRAVERT

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral SF/N° 19-197 du 7 mars 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de GATTEVILLE-LE-PHARE

Art. 1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de Gatteville-le-Phare, est composée comme suit :

Représentant du Conseil Municipal

. Titulaire : M. LETERRIER Daniel

. Suppléante : Mme LEPRIST née MOUCHEL Marie-Christine

Délégué de l'Administration

. Titulaire : Mme LAMY Nelly

. Suppléant : M. HEBERT Marc

Delégué du Tribunal de Grande Instance

. Titulaire : M. LESCELLIERE Octave

. Suppléant : Mme FOUQUET Marie

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Arrêté préfectoral n° 19-046 du 12 mars 2019 portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées situées sur le territoire des communes de Cametours, Savigny, Saint-Pierre de Coutances, Nicorps, Saussey, Orval sur Sienne, Gratot et Tourville sur Sienne pour réaliser des levés topographiques et diverses études dans le cadre de l'aménagement de la liaison SAINT-LO/COUTANCES (Rd 972)

Art. 1 : Les agents du conseil départemental ainsi que leurs prestataires et leurs préposés sont autorisés, sous réserve des droits des tiers, à pénétrer dans les propriétés privées sur le territoire des communes de :

Cametours – parcelles cadastrées AA et AB
 Savigny – parcelles cadastrées section AA et AB
 Saint-Pierre de Coutances – parcelles cadastrées AE
 Nicorps – parcelles cadastrées A et B
 Saussey – parcelles cadastrées B et C
 Orval sur Sienne (commune déléguée d'Orval) – parcelles cadastrées A et B
 Gratot – parcelles cadastrées ZH
 Tourville sur Sienne – parcelles cadastrées ZI, ZH, ZK, ZE, ZL, ZM et ZD

pour réaliser des levés topographiques et diverses études dans le cadre de l'aménagement de la liaison Saint-Lô/Coutances (RD 972).

Art. 2 : Les missions prévues à l'article 1 ne pourront commencer que dix jours après affichage du présent arrêté dans les mairies concernées – soit à partir du 1er avril 2019.

En outre, l'introduction des agents visés à l'article 1er ne pourra avoir lieu dans les propriétés closes qu'après accomplissement des formalités prescrites par l'article 1er de la loi du 29 décembre 1892 :

« L'introduction des agents de l'administration ou des particuliers à qui elle délègue ses droits, ne peut être autorisée à l'intérieur des maisons d'habitations ; dans les autres propriétés closes, elle ne peut avoir lieu que cinq jours après notification au propriétaire, ou, en son absence, au gardien de la propriété.

A défaut de gardien connu demeurant dans la commune, le délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en la mairie ; ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents ou particuliers peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Il ne peut être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie, avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

A la fin de l'opération, tout dommage causé par les études est réglé entre le propriétaire et l'administration dans les formes indiquées par la loi du 22 juillet 1889. »

Art. 3 : Chacune des personnes chargées des différentes missions sera munie d'une copie du présent arrêté, qu'elle sera tenue de présenter à toute réquisition.

Art. 4 : Défense est faite aux propriétaires d'apporter aux agents chargés des travaux aucun trouble, ni empêchement et de déplacer différents signaux ou repères qui seront établis dans leurs propriétés.

Les maires des communes de Cametours, Savigny, Saint-Pierre de Coutances, Nicorps, Saussey, Orval sur Sienne, Gratot et Tourville sur Sienne sont invités à prêter leur concours au personnel effectuant les études ou travaux. Ils prendront les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets ou repères.

Art. 5 : Les indemnités qui pourraient être dues pour dommages causés aux propriétaires par le personnel chargé des études seront à la charge du conseil départemental. A défaut d'entente amiable, elles seront réglées par le tribunal administratif de Caen, dans les formes indiquées par les articles R. 411-1 et suivants du code de justice administrative.

Art. 6 : La présente autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans et sera périmée de plein droit si elle n'est pas suivie d'exécution dans les six mois de sa date.

Art. 7 : Une copie du présent arrêté sera affichée immédiatement et au plus tard dix jours avant le début des opérations, à la porte des mairies de Cametours, Savigny, Saint-Pierre de Coutances, Nicorps, Saussey, Orval sur Sienne, Gratot et Tourville sur Sienne et aux autres endroits habituels d'affichage. Cette formalité sera justifiée par un certificat du maire.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

Décision du 8 mars 2019 portant constatation de la cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie SELARL « pharmacie Dujardin » à PERIERS

Art. 1 : La cessation définitive d'activité au 31 mars 2019 à minuit de l'officine de pharmacie SELARL « PHARMACIE DUJARDIN » située 10 place du Général de Gaulle à Périers (50190) est constatée. Elle entraîne à cette date la caducité de la licence n° 79 du 29 janvier 1943, délivrée par Monsieur le Préfet de la Manche.

Art. 2 : La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;

d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'Offre de Soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;

d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr

Le délai de recours prend effet :

pour l'intéressée, à compter de la date de notification de la présente décision ;

pour les tiers, à compter de la date de publication de la présente décision.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

Art. 3 : La Directrice de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et du département de la Manche.

Pour la Directrice générale de l'ARS de Normandie, la Directrice de l'Offre de Soins : Sandra MILIN

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Arrêté du 18 février 2019 portant sur la nomination du délégué départemental à la vie associative - M. CHAPELLE

Art. 1 : Suppression de la fonction de délégué départemental à la vie associative, assurée par Mr JULIEN Jean-Marc

Art. 2 : Nomination du nouveau délégué départemental à la vie associative, Mr CHAPELLE Jean-Philippe

Art. 3 : Le délégué départemental à la vie associative est placé sous l'autorité directe de la directrice départementale de la cohésion sociale de la Manche

Art. 4 : La fonction de délégué départemental à la vie associative a pour objet :

- de renforcer la coordination et la liaison des différents acteurs de la vie associative
- d'être l'interlocuteur privilégié des associations dans le département
- de contribuer à la promotion de la vie associative et de son développement

- d'organiser la fonction observatoire et de veille de la vie associative en lien avec le délégué régional à la vie associative.
Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY

◆

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté n° DDTM-SEAT-2019-5 en date du 12 mars 2019 fixant la composition de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (C.D.O.A.)

Art 1 - La Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA), instituée par l'article R.313-2 du Code Rural est placée sous la présidence du Préfet ou de son représentant et comprend les membres suivants :

- 1) Le président du Conseil Régional ou son représentant ;
- 2) Le président du Conseil Départemental ou son représentant ;
- 3) Le président du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin ou son représentant ;
- 4) Le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant ;
- 5) Le directeur départemental des finances publiques ou son représentant ;
- 6) Trois représentants de la chambre d'agriculture Titulaire M. Marc LECOUSTEY Suppléants M. Jean François OSMOND M. Pascal FERREY Titulaire Mme Isabelle LOTTIN Suppléants M. Jean François BOUILLON Mme Céline LEMASURIER
 - * au titre des coopératives agricoles de production ou de services :
Titulaire M. Sylvain LEGRAND Suppléants Mme Nadège MAHE, M. Gaëtan BRISSET
- 7) Le président de la caisse de mutualité sociale agricole ou son représentant ;
- 8) Deux représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture :
 - * au titre des coopératives :
Titulaire M. Patrick HENNEQUIN (Isigny Ste Mère) Suppléants M. Christophe LEVAVASSEUR (Maîtres Laitiers du Cotentin), M. Fabrice FORTIN (AGRIAL).
 - * au titre des entreprises agro-alimentaires non coopératives :
Titulaire M. Alain LE BOULANGER (Fédération Nationale des Industries laitières) Suppléant Pas de suppléance proposée.
- 9) Huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles habilitées en application de l'article 1^{er} du décret n° 90-187 du 28 février 1990 :

Organismes	Titulaires	Suppléants
Confédération paysanne	M. Jean Michel HONORE	M. Jean Paul PARIS M. Yves SAUVAGET
	M. Bernard ROBBE-SAULE	M. Guy Bessin M. Loïc TOULLIER
FDSEA	M. Sébastien AMAND	M. Jean Luc LEBLOND M. Gilbert MICHEL
	Mme Anne JEANNE	M. Claude JEUSSET M. Hervé MARIE
JA	M. François RIHOUE	M. Jean-François DORENOR M. Antoine THOMAS
	M. Antoine MAQUEREL	M. Vincent GUILLE M. Thibaut GIRAUD
Coordination rurale	M. Dominique LEFRANC	M. Nicolas GOSSET Mme Chantal JEAN
	M. Fabrice PARIS	M. Philippe PAPILLON M. Jean Philippe YON

10) Un représentant des salariés agricoles présenté par l'organisation syndicale de salariés des exploitations agricoles la plus représentative au niveau départemental (CFDT) : Titulaire M. Michel MERIENNE Suppléants M. Daniel JAMARD, M. Sidy BADJI

11) Deux représentants de la distribution des produits agro-alimentaires : Titulaire M. Philippe COUASNON (CCI Ouest Normandie – délégation Cherbourg-Cotentin) Suppléant pas de suppléance proposée

* dont un au titre du commerce indépendant de l'alimentation : Titulaire M. Jean LANDRI (CCI Ouest Normandie – Délégation Centre et Sud Manche) Suppléant Pas de suppléance proposée.

12) Un représentant du financement de l'agriculture : Titulaire M. Denis MALBAULT (Vice Président du Crédit Agricole Normandie) Suppléants M. Hubert LETERRIER (Administrateur du Crédit Agricole Normandie) M. Benoit HULMER (Administrateur du Crédit Agricole Normandie)

13) Un représentant des fermiers-métayers : Titulaire M. Jean-Michel HAMEL (FDSEA – Section Preneur) Suppléants M. Sébastien DELAFOSSÉ M. David LECLERC

14) Un représentant des propriétaires agricoles : Titulaire Mme Josiane BELIARD (FDSEA – Section Bailleur) Suppléants M. Daniel LECOMPAGNON M. SERRANT François

15) Un représentant de la propriété forestière : Titulaire M. Aymeric CAUVEL de BEAUVILLE (Représentant du Centre National de la Propriété Forestière) Suppléant M. Philippe BOCQUET (Représentant du Centre National de la Propriété Forestière)

16) Deux représentants des associations agréées pour la protection de l'environnement :

- au titre des associations de protection de la nature : Titulaire M. Thierry BRIAND (Membre du Groupement des Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE), Suppléant Pas de suppléance proposée

- au titre d'organismes gestionnaires de milieux naturels, de la faune et de la flore : Titulaire M. Claude BUHAN (Président de la Fédération Départementale des Associations agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Manche) Suppléant M. Michel PHILIPPE (Trésorier adjoint de la Fédération Départementale des Associations agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Manche)

17) Un représentant de l'artisanat : Titulaire M. Philippe LAURENT (Trésorier de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Fleuriste) Suppléants M. Jean-Louis HARDY (Trésorier adjoint de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Entreprise de mécanique agricole) M. Jean-Denis MESLIN (Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Boulanger)

18) Un représentant des consommateurs : Titulaire M. Jacky HEBERT (Président de l'Association UFC QUE CHOISIR) Suppléants M. Joachim BECAR (Membre du bureau de l'Association UFC QUE CHOISIR) M. Jean Pierre LAPORTE (Membre du bureau de l'Association UFC QUE CHOISIR) Deux personnes qualifiées : Titulaire M. Bernard GUILLARD (Représentant AGRIAL) Titulaire M. Thierry CHASLES (Président du Comité Technique Départemental)

Art. 2 - Est associé aux travaux de la commission, à titre d'expert et avec voix consultative : M. Philippe DESHAYES, directeur du CFPPA de Coutances

Art. 3 - En fonction des questions inscrites à l'ordre du jour, le président pourra convier aux réunions, à titre consultatif, toute autre personne qualifiée dont la présence sera utile aux travaux de la commission.

Art. 4 - Le secrétariat de la commission départementale d'orientation agricole est assuré par la direction départementale des territoires et de la mer.

Art. 5 - L'arrêté préfectoral du 28 avril 2016 et ses arrêtés modificatifs sont abrogés.

Signé : Pour le Préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY

DDFIP - Direction Départementale des Finances Publiques***Arrêté du 13 mars 2019 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la Trésorerie d'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE***

Art. 1 : Les services de la trésorerie d'Equeurdreville-Hainneville (Manche), situés 1, rue des Résistants à Cherbourg-en-Cotentin, seront fermés au public, à titre exceptionnel, le lundi 1er avril 2019 (matin).

Signé : Par délégation du Préfet, La Directrice départementale des finances publiques de la Manche, administratrice générale des finances publiques, par procuration : Pascal GARCIA

◆
Département de la Manche - Imprimerie administrative - Directeur de la publication : M. le secrétaire général de la préfecture